

Prise de rendez-vous en ligne : annuler un rendez-vous en selfcare

Depuis le 15 novembre, les clients ont la possibilité d'annuler simplement un rendez-vous depuis l'application mobile et l'espace client web et de repositionner un autre RDV.

- Cette nouvelle fonctionnalité a pour objectifs de :
 - diminuer le nombre de RDV non honorés,
 - rendre le client autonome et ainsi améliorer la satisfaction client,
 - diminuer les appels en agence
- Le client est notifié par mail de son annulation de RDV. Le conseiller est également informé par mail en cas d'annulation.

